



Conseil en gestion de patrimoine
Adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion Patrimoine
SARL au capital social de 8.000 €
Numéro SIREN 435 285 903 – Immatriculée au RCS de Paris le 2 avril 2001
109, 113 Rue du Château 75014 Paris
denis.perrout@stepfinances.fr
01.43.20.56.69

Le cabinet est immatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS) sous le numéro **07 023 612** (consultable sur le site www.orias.fr). Ci-après la liste de nos statuts réglementés :

Conseil en investissements financiers

- Conseiller en investissements financiers adhérent de la **Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine**, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.
- Les conseils donnés en matière de conseil en investissements financiers sont rendus de manière non-indépendante (le conseil repose sur une analyse restreinte des différents types d'instruments financiers et la rémunération se fait par honoraires et/ou par commissions sur les instruments financiers). A titre d'information les conseils donnés sont jugés indépendants lorsqu'ils reposent uniquement sur des rémunérations par honoraires.
- Établissements principaux de produits mentionnés au 1° de l'article L.341-3 du code monétaire et financier avec lesquels le cabinet entretient une relation commerciale. Il est précisé que le cabinet n'entretient pas de relation capitalistique avec ces établissements.
 - Entreprises d'assurance : Axa Théma, Suravenir, Cardif, Spirica, Generali.
 - Sociétés de gestion d'organismes de placement collectif : Amundi, Carmignac Gestion, AXA IM, Comgest, DNCA, Fidelity, CF Rothschild, Financière de l'échiquier, Lazard Gestion, Financière d'Arbevel, Pictet AM, H2O AM, Sycomore, Franklin templeton, Nordea, Natixis, etc.
 - Sociétés de gestion en private equity : Eiffel Investment Group, Vatel Capital, Nextstage, etc.
 - Sociétés Civiles de Placements Immobiliers : Voisin, Primonial Reim, Corum, Foncia Pierre Gestion, La Française Reim, PERIAL, Norma Capital, Euryale AM, Sogenial.

Courtage en assurance dans la catégorie « b »

- Courtier en assurance positionné dans la catégorie « b » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance.
- Il peut vous être communiqué, sur simple demande, le nom des entreprises d'assurance avec lesquelles le cabinet travaille.
- Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier (si le cabinet détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance) : aucune.

Transaction sur immeubles et fonds de commerce

- Titulaire de la carte professionnelle de transaction sur immeubles et fonds de commerce **n°12010** délivrée par la Chambre de commerce et d'industrie de Paris Ile de France (CCI).
- Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur

- Établissements principaux avec lesquels le cabinet entretient une relation commerciale : Cerenicimo, Green City, Tagerim, Vinci, La Référence Pierre, Catella, Leemo, Pichet, Eiffage, OGIC, CIR Investissement, Kacius, YCAP, LB2S, Cogedim, AIC, Edouard Denis, Carrere, Realités, Nacarat, Médicharme, Conserto, Bouygues Immobilier, Emerige, Groupe Flot, Nacarat, Severini, Nexity

Mandataire non exclusif en opérations de banque et en services de paiement

- Etablissement(s) de crédit, de financement ou de paiement représentant plus de 33% du chiffre d'affaires au titre de l'activité d'intermédiation en N-1 : **néant**.
- Etablissements avec lesquels il existe un lien financier (si le cabinet détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital d'un établissement de crédit, de financement ou de paiement) : **néant**.
- Bien que Step Finances puisse intervenir directement dans la recherche de crédits pour ses clients, nous choisissons d'apporter ces dossiers à des courtiers indépendants.

Service de conseil portant sur un contrat de crédit immobilier

- Le service de conseil consiste en la fourniture à l'emprunteur de recommandations personnalisées en ce qui concerne un ou plusieurs contrats de crédit adaptés aux besoins et à la situation financière de l'emprunteur. Ce service de conseil ne concerne pas le regroupement de crédit.
- Le montant de la rémunération perçue au titre du service de conseil vous sera communiqué préalablement dans la lettre de mission.

Informations sur les modes de communications

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrions communiquer par courrier postal ou par tous moyens de télécommunications.

Protection des données personnelles

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par M. Denis Perrout en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD).

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à : denis.perrout@stepfinances.fr. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Assurance professionnelle

Assurance RCP et Garantie Financière : MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD, 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon, 72030 Le Mans Cedex 9, n°112.786.342, conforme aux articles L 512-6, R 512-14 et R 512-15 du code des assurances

Litige

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Le client pourra présenter sa réclamation à l'adresse du cabinet, à son conseiller ou gestionnaire habituel qui disposera de 10 jours pour en accusé réception, puis de 2 mois à compter de la réception de la réclamation pour y répondre.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer le médiateur de la consommation :

- Pour l'activité CIF (médiateur public) : L'AMF – L'Autorité des Marchés Financiers, Madame Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 (www.amf-france.org/le_mediateur)
- Pour les autres activités (médiateur recommandé par la CNCGP) : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), Service Médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS Médiateurs : Christophe AVELA, Jean-Marc BLAMOUTIER, Catherine BOINEAU, Gilles CHARLOT, Michel GUIGAL (www.mediateur-conso.cmap.fr – consommation@cmap.fr); En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents

Je soussigné(e) atteste avoir reçu le document d'entrée en relation.

Fait à le

Signature du client